NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/1126 (1997)
27 août 1997

RÉSOLUTION 1126 (1997)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3813e séance,
le 27 août 1997

Le Conseil de sécurité,

Prenant note de la lettre datée du 30 juillet 1997 que le Secrétaire général a adressée au Président du Conseil, en y joignant le texte de la lettre datée du 18 juin 1997 que lui avait adressée le Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (S/1997/605),

Fait sienne la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que, après leur remplacement en tant que membres du Tribunal, les juges Karibi-Whyte, Odio Benito et Jan continuent de connaître de l'affaire Celebici, dont ils ont été saisis avant l'expiration de leur mandat, et prend note de l'intention annoncée par le Tribunal international d'achever l'examen de l'affaire avant novembre 1998.